



Demande d'Adhésion au Titre de Membre Actif International

COMMENT REMPLIR CETTE DEMANDE:

- Remplissez la demande, en répondant à toutes les questions 1 à 10.
- Calculez le montant total de vos droits d'inscription et de votre cotisation (Page 3).
- Expédiez la demande avec le montant de votre cotisation à:

EASA Headquarters
1331 Baur Blvd.
St Louis, MO 63132
États-Unis
Téléphone: 314-993-2220
Télécopieur: 314-993-1269
Email: easainfo@easa.com

CADRE RÉSERVÉ À L'ADMINISTRATION

Reçu _____ Cotis payée _____
Région _____ Section _____
À la section _____ Renvoyé _____
Au dir. _____ Renvoyé _____
À la comm. _____ Renvoyé _____
Acceptation/Refus _____

1. RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Nom de la firme _____ Adresse _____
Ville _____ Province _____ Pays _____
Code postal _____ Boîte postale _____ Code postal _____
Téléphone _____ Télécopieur _____
Email _____ Site web _____
Directeur général (de préférence) ou Propriétaire principal _____

2. TYPE DE SOCIÉTÉ

Propriété exclusive Société en nom collectif Société appartenant à un particulier
Div. de _____ Corporation.

3. HISTORIQUE DE LA SOCIÉTÉ

Date d'ouverture de la société: Mois _____ Année _____
Date à laquelle la société a commencé à réparer des électriques et/ou des équipements mécaniques: Mois _____ Année _____
Date à laquelle la société a été acquise par le(s) propriétaire(s) actuel(s): Mois _____ Année _____
Nom(s) du ou des propriétaire(s), des partenaires ou de la maison mère _____

4. REPRÉSENTANT OFFICIEL DE LA COMPAGNIE (Personne dont le nom figurera dans l'annuaire EASA.)

Prénom _____ Initiale _____ Nom de famille _____ Surnom _____ Conjoint _____
Adresse personnelle _____ Ville _____ Province _____
Code postal _____ Téléphone _____ Email _____

(Veuillez tourner la page)

5. CODES D'ACTIVITÉ ET D'ÉTABLISSEMENT POUR LES TRAVAUX RÉALISÉS DANS VOTRE USINE

Ces renseignements apparaîtront dans le "Code d'activité" et le "Code d'établissement" dans l'annuaire EASA.

a) CODE D'ACTIVITÉ

Placez un "X" après chaque activité que votre société peut effectuer correctement.

Utilisez "XX" pour indiquer les cinq (5) services ou activités de réparation **principaux** de votre société.

1. REBOBINAGE ET RECONSTRUCTION DES MOTEURS ÉLECTRIQUES À COURANT ALTERNATIF

- a. Moteurs monophasés
- b. Moteurs polyphasés de moins de 50 hp (37 kW)
- c. Moteurs polyphasés jusqu'à 200 hp (150 kW)
- d. Moteurs polyphasés de 200 hp (150 kW) et plus
- e. Moteurs polyphasés avec bobines preformées.
- f. Moteurs polyphasés de plus de 600 volts
- g. Rotors bobinés
- h. Rebobinage d'alternateur inférieur à 50 kW
- i. Rebobinage d'alternateur de plus de 50 kW
- j. Moteurs à vitesse réglable par déplacement des balais
- k. Accréditation par le CSA ou U.L. pour la réfection des moteurs et génératrices antidéflagrant. (Ne figurera pas si vous n'indiquez pas le numéro ci-dessous.)
U.L. Accréditation No. _____
CSA Accréditation No. _____
- l. Réfection de moteurs antidéflagrant.
Agent autorisé _____
Membre No. _____
- m. Accréditation ISO 9000. (Ne figurera pas si vous n'indiquez pas le numéro ci-dessous.)
No. du Certificat _____

2. REBOBINAGE OU RECONSTRUCTION DES MOTEURS À COURANT CONTINU OU DE GÉNÉRATEURS

- a. Moteurs à courant continu ou générateurs inférieurs à 10 kW
- b. Moteurs à courant continu ou générateurs supérieurs ou égaux à 10 kW
- c. Champs tournants inférieurs à 10 kW
- d. Champs tournants supérieurs ou égaux à 10 kW
- e. Rebobinage d'induits
- f. Soudeuses à courant continu - tournantes
- g. Soudeuses à courant continu - statiques

3. REBOBINAGE OU RÉFECTION D'UNITÉS SPÉCIALES

- a. Moteurs d'asservissement
- b. Moteurs de traction
- c. Moteurs de hermétiques
- d. Palans
- e. Pompes cryogéniques
- f. Electro-aimants

4. DÉPANNAGE DE TRANSFORMATEURS

- a. Refroidis par air, reconstruction
- b. Refroidis par air, rebobinage
- c. Remplis d'huile, reconstruction
- d. Remplis d'huile, rebobinage
- e. Transformateur de soudeuse, rebobinage
- f. Auto-transformateur, rebobinage

5. DÉPANNAGE MÉCANIQUE

- a. Équilibrage dynamique
- b. Sous-traitance générale
- c. Compresseurs hermétiques
- d. Peinture du métal
- e. Dépannage de pompes
- f. Réparation de rotors
- g. Compresseurs pneumatiques
- h. Moteurs à combustion

6. DÉPANNAGE DE COMMANDES ÉLECTRIQUES OU ÉLECTRONIQUES

- a. Dépannage du champ électromécanique
- b. Dépannage du champ électronique
- c. Dépannage de carte de circuit électronique
- d. Armoire de commutation jusqu'à 600 volts
- e. Armoire de commutation de plus de 600 volts
- f. Fabrication de panneaux spéciaux
- g. Sous-traitance électrique générale

7. APPELS DE SERVICE

- a. Analyse de vibration
- b. Alignement
- c. Alignement au laser
- d. Équilibrage sur le site
- e. Thermographie

8. ESSAIS EN CHARGE (GAMME DE DYNAMOMÈTRES)

- a. Moins de 125 hp (93 kW) à 1800 tr/mn
- b. De 125 à 250 hp (93 à 186 kW) à 1800 tr/mn
- c. De 251 à 500 hp (187 à 373 kW) à 1800 tr/mn
- d. Plus de 500 hp (373 kW) à 1800 tr/mn

9. VENTE D'APPAREILS ÉLECTRIQUES

- a. Moteurs monophasés
- b. Moteurs polyphasés
- c. Moteurs à courant continu
- d. Transformateurs
- e. Motorréducteurs, réducteurs
- f. Variateurs
- g. Équipements de transmission de puissance
- h. Générateurs
- i. Grues
- j. Commande de moteurs électriques
- k. Outils portatifs
- l. Pompes

b) CODE D'ÉTABLISSEMENT

Cochez la case qui décrit le mieux les possibilités de votre société. (Les valeurs métriques sont approximatives.)

10. ZONE RÉSERVÉE AUX TRAVAUX DE DÉPANNAGE

- a. Moins de 2000 pieds carrés (186 m²)
- b. De 2000 à 4999 pieds carrés (187 à 464 m²)
- c. De 5000 à 9999 pieds carrés (465 à 929 m²)
- d. De 10000 à 14999 pieds carrés (930 à 1393 m²)
- e. De 15000 à 49999 pieds carrés (1394 à 4645 m²)
- f. 50000 pieds carrés et au-delà (4646 m²)

11. ZONE DE DÉPANNAGE

(Rayon à partir de l'usine)

- a. Moins de 50 miles (80 km)
- b. De 50 à 99 miles (80 à 160 km)
- c. De 100 à 199 miles (161 à 320 km)
- d. 200 miles (321 km) ou plus

12. CAPACITÉ DE LA PLUS GRANDE GRUE OU APPAREIL DE LEVAGE

- a. Moins de 2 tonnes (1815 kg)
- b. De 2 à 4,9 tonnes (1815 à 4535 kg)
- c. De 5 à 9,9 tonnes (4536 à 9071 kg)
- d. 10 tonnes (9072 kg) ou plus

13. HAUTEUR ET LARGEUR DE LA PLUS GRANDE ENTRÉE DE DÉPANNAGE

- a. Personnel uniquement
- b. Au moins 8 x 8 pi. (2,4 x 2,4 m)
- c. Au moins 8 x 12 pi. (2,4 x 3,6 m)
- d. Au moins 12 x 14 pi. (3,6 x 4,3 m)

14. ÉQUIPEMENT EN TOURS

- a. Moins de 16 pouces (40 cm)
- b. De 16 à 23 pouces (40 à 60 cm)
- c. De 24 à 35 pouces (61 à 90 cm)
- d. De 36 à 47 pouces (91 à 120 cm)
- e. 48 pouces (121 cm) ou plus

15. MACHINES D'ÉQUILIBRAGE DYNAMIQUE

- a. Portable
- b. Moins de 500 livres (227 kg)
- c. De 500 à 1999 livres (227 à 906 kg)
- d. De 2000 à 4999 livres (907 à 2267 kg)
- e. 5000 livres (2268 kg) ou plus

16. FOUR À PYROLYSE

Dimensions intérieures (largeur x hauteur x profondeur):

- a. Moins que 4 x 4 x 4 pi. (1,2 x 1,2 x 1,2 m)
- b. Au moins 4 x 4 x 4 pi. (1,2 x 1,2 x 1,2 m)
- c. Au moins 6 x 6 x 6 pi. (1,8 x 1,8 x 1,8 m)
- d. Au moins 8 x 8 x 8 pi. (2,4 x 2,4 x 2,4 m)

17. RÉSERVOIR D'IMPRÉGNATION

Longueur x largeur x profondeur:

- a. Moins que 4 x 4 x 4 pi. (1,2 x 1,2 x 1,2 m)
- b. Au moins 4 x 4 x 4 pi. (1,2 x 1,2 x 1,2 m)
- c. Au moins 6 x 6 x 6 pi. (1,8 x 1,8 x 1,8 m)
- d. Au moins 8 x 8 x 8 pi. (2,4 x 2,4 x 2,4 m)

17. ÉQUIPEMENTS D'IMPRÉGNATION SOUS VIDE-PRESSION (VPI)

De type à résine

- a. Époxy
- ou
- b. Polyester

Diamètre de l'équipement de traitement VPI

- c. Moins de 3 pi. (0,914 m)
- d. De 3 à 5,99 pi. (0,914 à 1,826 m)
- e. De 6 à 7,99 pi. (1,827 à 2,435 m)
- f. De 8 à 9,99 pi. (2,436 à 3,045 m)
- g. 10 pi. (3,046 m) ou plus

19. FOUR À CUISSON

Dimensions intérieures (largeur x hauteur x profondeur):

- a. Moins que 4 x 4 x 4 pi. (1,2 x 1,2 x 1,2 m)
- b. Au moins 4 x 4 x 4 pi. (1,2 x 1,2 x 1,2 m)
- c. Au moins 6 x 6 x 6 pi. (1,8 x 1,8 x 1,8 m)
- d. Au moins 8 x 8 x 8 pi. (2,4 x 2,4 x 2,4 m)

6. NOMBRE D'EMPLOYÉS

_____ Indiquer (à gauche) le nombre d'employés du présent établissement.

7. COTISATION EASA (en USD)

Nombre d'employés	1 à 10	11 à 25	26 à 50	51 à 75	76 à 100	101 ou plus
Cotisation annuelle (déc. 1 - juin 30)	749\$	1199\$	1739\$	2255\$	2475\$	2755\$
Cotisations ajustées (juillet 1 - nov. 30)	374.50\$	599.50\$	869.50\$	1127.50\$	1237.50\$	1377.50\$

8. JOINDRE LE RÈGLEMENT DE LA COTISATION À LA DEMANDE D'ADHÉSION

<p>COTISATION DE PREMIÈRE DE ANNÉE En fonction de la date de votre demande, déterminez votre cotisation pour votre première année à l'aide du tableau «Cotisations EASA» (ci-dessus). Joignez à votre demande dûment remplie un chèque couvrant vos cotisations de première année et vos frais d'entrée de 75 \$, ou choisissez de payer par carte de crédit via le site Web sécurisé de EASA.</p> <p>Remarque: La plupart des publications de l'EASA et des renseignements ne sont disponibles qu'en langue anglaise.</p>	<p>Droit d'inscription (75 dollars) dollars Cotisation EASA (pondérée) dollars Cotisation à la section[†] dollars Total: droit d'inscription et cotisation dollars Port et de manutention à travers le monde (89 dollars si applicable)[*] dollars Montant total joint^{**} dollars (Payable en USD)</p>
---	--

[†] Si vous n'êtes pas certain du montant de la cotisation d'une section, sautez "Cotisation de section" pour l'instant. Un représentant de cette section locale vous contactera dans de brefs délais après réception de votre demande d'inscription par le siège de l'EASA.

MOYEN DE PAIEMENT

Chèque \$ _____ (USD)**

Je sou mets ma demande mais je préfère payer par MasterCard, VISA ou American Express via le site Web sécurisé de l'EASA. Veuillez m'envoyer des informations de connexion par courriel à _____.

(Remarque: Les demandes ne peuvent être traitées qu'après paiement des frais.)

^{*} **Port et de manutention à travers le monde.** Couvre les frais de port et de manutention pour l'Ensemble destiné aux nouveaux membres de l'EASA comprenant les publications de l'EASA, le CD-ROM sur le réenroulement des moteurs et d'autres documents de l'EASA vers les pays autres que les États-Unis et le Canada; pèse environ 9,5 kg. L'EASA ne paie pas les droits de douane.

^{**} Libellez ainsi votre chèque: **EASA, Inc.** pour le montant de la cotisation et du droit d'inscription. Le paiement doit être effectué en dollars américains.

Nous demandons à nos adhérents américains de noter que les cotisations ne sont pas déductibles des impôts comme CONTRIBUTION À DES OEUVRES DE CHARITÉ. Les cotisations sont déductibles comme DÉPENSE D'AFFAIRES; toutefois, après le 1er janvier 1994, la faible proportion de votre cotisation (en général moins de 1%) qui peut servir à subventionner les interventions au Congrès sur des questions concernant les membres ne seront plus déductibles. EASA informera ses membres des sommes correspondantes.

ADHÉSION À UNE SECTION

Les membres actifs doivent obligatoirement adhérer à une section. Afin de faire bénéficier votre société du maximum d'avantages, nous vous conseillons vivement d'adhérer à votre section locale. Vous pouvez néanmoins adhérer à n'importe quelle autre section en plus de votre section locale ou en remplacement. Les sections de l'EASA qui représentent maintenant plus de 30 pays, favorisent la coopération et la solidarité en donnant à ses membres des occasions régulières de se rencontrer pour échanger des idées et des solutions à leurs problèmes communs. Les sections de l'EASA informent également les membres des tendances de l'industrie par des colloques, des expositions et des réunions d'affaires.



LE PAIEMENT DOIT ACCOMPAGNER LA DEMANDE OU ÊTRE PAYÉ PAR CARTE DE CRÉDIT SUR LE SITE WEB SÉCURISÉ DE L'EASA

(Veuillez tourner la page)

ÉLIGIBILITÉ ET CONDITIONS D'ADHÉSION

CONDITIONS D'ADHÉSION

- SEULES PEUVENT DEVENIR MEMBRES ACTIFS les entreprises dont l'activité consiste à réparer des appareils électriques ou électroniques. Les adhérents doivent en outre satisfaire aux conditions suivantes:
 - Être établis depuis au moins un an, exception faite pour un nouvel emplacement ou la reprise d'un établissement par un membre actif, auquel cas l'entreprise peut devenir membre actif quelle que soit son ancienneté dans l'activité à partir du moment où elle répond aux conditions requises pour l'adhésion;
 - Être en bonne situation financière et avoir une bonne éthique;
 - Disposer des équipements adéquats et du personnel compétent pour exécuter les travaux qu'ils prétendent pouvoir exécuter.
 - Avoir au moins deux employés à temps plein,
 - Avoir été acceptées comme membre;
 - Accepter d'adhérer aux dispositions du code de conduite professionnelle de l'EASA ainsi qu'aux statuts et principes directeurs de l'association et de les respecter.
- Lorsqu'un membre actif fait partie d'une organisation qui possède plus d'un établissement, chaque établissement est en droit de faire une demande d'inscription à l'association et les avantages accordés aux membres ne doivent pas être mis à la disposition des établissements distincts qui ne sont pas adhérents eux-mêmes, ni utilisés par ceux-ci.

OBJET

L'objet de l'association est de:

- Favoriser la profession, le commerce et les intérêts de ceux dont la profession est le dépannage et la vente d'appareils électriques et mécaniques.
- Corriger les abus professionnels.
- Assurer que les membres ne soient pas soumis à des extorsions injustes et illégales.
- Rassembler et faire connaître les informations utiles aux membres et au public.
- Favoriser l'uniformité des pratiques professionnelles de ceux qui ont un intérêt commun dans cette industrie.
- Arbitrer les conflits entre les membres.
- Favoriser les rapports amicaux entre les membres.
- Promouvoir des normes volontaires et la coopération afin d'éviter les interventions gouvernementales illégitimes.

CODE DE CONDUITE PROFESSIONNELLE DE L'EASA

EASA avec force encourage ses membres représenter l'électrique appareil ventes et avec la qualité supérieure d'affaires, capacité et service en rencontrant le suivant indications.

CODE DE CONDUITE PROFESSIONNELLE DE L'EASA (Suite)

- Un membre doit être financièrement responsable. Il doit être capable d'effectuer correctement les travaux et d'assumer sa garantie sur tous les travaux qu'il entreprend.
- Un membre doit conformer à toutes les garanties qui peuvent être adoptées par l'EASA. Il doit honorer toutes les garanties qu'il a indiquées à son client. Il ne doit pas prendre de responsabilités qu'il ne peut pas satisfaire de façon réaliste par rapport aux garanties des matériels fournis ou aux services rendus.
- Un membre s'efforcera de respecter toutes les normes adoptées par l'EASA.
- Les membres n'accorderont pas de réductions secrètes ou de conditions particulières à un acheteur qui ne sont pas accordées à tous les autres acheteurs dans des circonstances semblables.
- Un membre ne fera pas de représentation inexacte de son entreprise, de ses produits ou de ses services.
- Un membre fera preuve de respect envers les autres membres et leurs capacités. Il n'essaiera pas de faire tort à un concurrent par une fausse présentation ou tout autre moyen pouvant provoquer une perte de bonne volonté ou une mauvaise réputation.
- Un membre ou ses employés ne tentera pas de contacter directement les employés d'un autre membre de l'EASA dans le but de leur faire quitter leur présent emploi. Un membre peut faire de la publicité dans un magazine ou des journaux; si, dans ce cas, un employé d'une autre firme membre répond à la publicité en se présentant directement à cette entreprise, ceci est admissible.
- Un membre prendra toutes les dispositions nécessaires pour garantir le bien-être de ses employés. Il contractera une assurance de compensation aux employés (Workmen Compensation Insurance) comme l'impose la loi, une assurance de responsabilité et tout autre type d'assurance nécessaire pour assurer la protection convenable de ses employés et du public.
- Un membre coopérera avec les autres membres au mieux de ses possibilités aux projets ou programmes raisonnables et conformes à la loi ayant pour but d'améliorer la qualité des services de l'industrie dans l'intérêt du public.
- Un membre fera preuve de responsabilité vis à vis de l'environnement à tout instant et essaiera de respecter volontairement toutes les lois de protection de l'environnement, les règles et les règlements applicables à son entreprise.
- Afin d'augmenter la concurrence en évitant les "monopoles" de données de base nécessaires pour le dépannage et la réparation d'équipements électriques, tous les membres actifs mettront rapidement à la disposition des autres membres, sur demande et après règlement d'une redevance qui ne dépassera pas le coût raisonnable de retrait et de fourniture de ce type de renseignements, les données mécaniques et de bobinage des moteurs électriques, générateurs, transformateurs et équipements similaires, exception faite pour le cas où une firme membre prépare une offre portant sur un équipement semblable.

9. COMMENT EN AVEZ-VOUS EASA?

Un autre EASA Membre Site Internet de EASA Clients Distributeur/Vendeur Capitulo
Industrie Publication(s) _____ Autre _____

10. SIGNATURE DU DEMANDEUR

Nous présentons par la présente, une demande d'adhésion à l'association «EASA» et nous en acceptons les conditions d'adhésion; nous acceptons également le fait que toute enfreinte aux conditions d'adhésion, ou le non respect des buts de l'association ainsi que toute violation des règles et règlements figurant dans les statuts, les principes directeurs et le code d'usages professionnels peuvent être utilisés comme raison de révocation de notre adhésion par action du conseil d'administration.

Signature _____ Titre _____ Date _____

À REMPLIR PAR UN DIRIGEANT DE L'EASA

SECTION EASA LOCALE

Nom de la section _____

Acceptation Refus

Signature _____

Date _____

DIRECTEUR RÉGIONAL INTERNATIONAL

Numéro de la région _____

Acceptation Refus

Signature _____

Date _____

COMITÉ D'ADHÉSION DES PARTICIPANTS ÉTRANGERS

Acceptation Refus

Signature _____

Date _____

Remarques _____

Veuillez noter: L'association pourra, de temps à autre, transmettre à ses membres, des informations techniques, d'ingénierie ou d'autres types d'informations. Toutefois l'EASA ne garantit aucunement ces informations et peut être tenue responsable d'aucune perte ou dégâts consécutifs à l'utilisation de telles informations. L'EASA traitera les données que vous avez fournies conformément à sa politique de protection des données et de la vie privée, conforme au règlement général de l'Union européenne (UE) sur la protection des données. Pour plus d'informations, visitez www.easa.com.

IMPORTANT: La demande doit être signée par le demandeur et le sponsor (le cas échéant), et le chèque doit être joint. Les demandeurs seront prévenus de leur acceptation par le siège de EASA International.